

DEPARTEMENT
DU RHONE

DE LA COMMUNE D'YZERON
Séance du 05 Juin 2026

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 15	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 15

DATE DE LA CONVOCATION : 1 ^{er} Juin 2026

L'an deux mil vingt six et le cinq juin à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Christian BAZIN - Stéphanie LHOPITAL - Christophe CHARLOT - Joëlle PEYNAUD - Gaëtane THIEFFRY - Victoire DENIZET - Yoann MILLES - Sébastien BABIER - Adrien GERSTER - Marilyne DUMORTIER - Charlotte DECAMBRON - Anne-Sophie BORIE - Aurélien MONIER - Guillaume ANTONIALI

Était absent : néant

Secrétaire de séance : Gaëtane THIEFFRY

D/2026-059

Objet de la délibération : Autorisation à Madame la Maire pour la signature des avenants aux marchés de travaux relatifs à la restauration de la Chapelle de Châteauvieux

Madame la Maire rappelle que par délibération du 18 décembre 2025, le Conseil Municipal après consultation effectuée dans le cadre du projet de restauration de la chapelle de Châteauvieux, avait retenu :

Pour le lot 1 « Echafaudage, maçonnerie, pierre de taille » : l'entreprise LES ATELIERS DE CHANTELOUBE, pour son offre de 113 278.10 € HT.

Pour le lot 2 « Charpente, couverture » : l'entreprise UTB, pour son offre de base s'élevant à 92 289,00 € HT et son offre complémentaire (options : réfection du beffroi et du plancher dans la salle des cloches) d'un montant de 45 599,90 €, pour un total de 137 888.90 €.

Au cours de l'exécution du chantier, des travaux complémentaires se sont révélés nécessaires afin d'assurer la pérennité de l'ouvrage et la sécurité de l'édifice. Ces prestations concernent notamment :

Concernant le lot 1 « Echafaudage, maçonnerie, pierre de taille » : la réalisation des enduits du chevet conformément aux échanges avec la DRAC, pour un montant de + 19 720 € HT, et la sécurisation de la zone des bandeaux du clocher et du mur pignon ouest, moyennant un coût de + 6 199 € HT.

Par ailleurs, certaines prestations initialement prévues au marché relatives à l'installation d'un réfectoire sont supprimées : l'installation d'un réfectoire dans la base vie, pour un montant de - 3 240 € HT.

Ces adaptations, proposées par le maître d'oeuvre, ne modifient pas la nature globale du marché et sont rendues nécessaires par les constatations effectuées en cours de chantier.

L'avenant n° 1 prend en compte :

- une plus-value HT de 25 919 € ;
- une moins-value HT de 3 240 € ;

soit une incidence financière nette de 22 679 € HT correspondant à une augmentation de 20,02 % du montant initial du marché.

Concernant le lot 2 « Charpente, couverture », dans le cadre des travaux suivants : la fourniture et la pose de tuiles Blache rouge naturel et sablé marais, moyennant un coût HT de + 51 556.50 € et une moins value de 27 734.00 € (non fourniture des tuiles prévues initialement et adaptation de pose).

L'avenant n° 2 prend donc en compte :

- une plus-value HT de 51 556.50 € ;
- une moins-value HT de 27 734.00 €,

soit une incidence financière nette de 23 822.50 € HT correspondant à une augmentation de 17.27 % du montant initial du marché.

Il est précisé que la fourniture et pose de ces tuiles entrainera une modification dans le planning de réalisation de l'opération (la fin prévisionnelle initialement prévue courant septembre sera décalée sur décembre 2026).



Ces adaptations, proposées par le maitre d'oeuvre, ne modifient pas la nature globale du marché et sont rendues nécessaires par les constatations effectuées en cours de chantier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION

- **APPROUVE** les avenants aux marchés de travaux ci-dessus énoncés, à intervenir avec :
 - L'entreprise LES ATELIERS DE CHANTELOUBE, pour un montant total de 22 679 € HT, ce qui porte le marché à 135 957.10 € HT
 - L'entreprise UTB, pour un montant total de 23 822.50 € HT, ce qui porte le marché à 161 711.40 € HT.
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget principal, exercice 2026n
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer les avenants aux marchés de travaux, ainsi que tous documents afférents,
- **CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Gaëtane THIEFFRY Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
--------------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : **22 JUIN 2026**

Publication ou notification du : **22 JUIN 2026**

Publication site internet le : **22 JUIN 2026**

Affichage liste des délibérations le : **12 JUIN 2026**